

Le 25 octobre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉSULTATS DE L'ASSURANCE-VIE AU MOIS DE SEPTEMBRE 2016

L'ASSURANCE-VIE AU POINT MORT

Analyse de Philippe Crevel, Directeur du Cercle de l'Épargne

Après 32 mois de collecte positive, cette dernière a été nulle au mois de septembre (la dernière décollecte est intervenue au mois de décembre 2013). Cette baisse s'inscrit dans la décélération des collectes nette de ces derniers mois (à l'exception de celle du mois de juillet 2016, +3,5 milliards d'euros).

Le montant des cotisations a été, en septembre, en léger retrait à 9,6 milliards d'euros par rapport à la tendance de ces derniers mois (11 milliards d'euros par mois en moyenne sur les 9 premiers mois de 2016 et 10,4 milliards d'euros en septembre 2015). En revanche, les rachats sont en hausse à 9,6 milliards d'euros et sont légèrement au-dessus de la moyenne (9,4 milliards d'euros sur les 9 premiers mois).

Les épargnants ne renforcent pas le poids des unités de compte au sein de leurs contrats qui représentent toujours 19 % du total des cotisations (pour le mois de septembre comme pour les 9 premiers mois de l'année).

Septembre n'est pas un mauvais mois pour l'assurance-vie. En 2012 et en 2013, la collecte avait été négative mais ces décollectes sont intervenues en pleine crise des dettes souveraines. L'introduction dans la loi Sapin 2 de dispositions permettant aux pouvoirs publics de bloquer les contrats d'assurance-vie en cas de crise exceptionnelle et la polémique qui en a résulté, ont pesé sur les résultats. Il en a résulté des cotisations un peu plus faibles et des rachats un peu plus importants. Malgré tout, il n'y a pas eu de retraits massifs. La possibilité de geler des contrats même si cela répond à un objectif de sécurisation du placement a été perçue par certains épargnants comme une remise en cause de leurs contrats. Les mesures prises par le Gouvernement ne sont qu'une déclinaison de ce qui existe déjà au niveau bancaire. Elles constituent également une arme de dissuasion massive en cas de crise grave. Elles complètent l'arsenal de l'autorité de régulation qui a actuellement la possibilité de bloquer les contrats compagnie par compagnie.

La question du rendement des fonds euros devrait par ailleurs continuer d'être au cœur de l'actualité d'autant plus que le Gouverneur de la Banque de France qui préside également l'autorité de régulation a, à plusieurs reprises, demandé à ce que les compagnies d'assurance les diminuent. De ce fait, les épargnants seront de plus en plus incités à investir sur les unités de compte. Il conviendra alors de regarder si leur appétence en la matière s'accroît.

Contact presse :

Sarah Le Gouez
06 13 90 75 48
slegouez@cercledelepargne.fr